

Vos Fidèles et Dévoués Serviteurs ont l'insigne honneur de soumettre à la Très Haute Appréciation de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'Assiste, des **propositions communes** visant à consolider la **position du Maroc** auprès des **membres influents** du **Conseil de Sécurité** dans la perspective du renouvellement du mandat de la Minurso ,en **avril prochain**.

Ces propositions sont destinées à **répondre à des requêtes** exprimées à plusieurs reprises par de **membres permanents du Conseil** de Sécurité, en particulier les **Etats-Unis et le Royaume-Uni**. Elles visent, également, à **renforcer la dimension nationale** dans le traitement des questions des droits de l'Homme dans les provinces du Sud, tout en **écartant tout mécanisme de monitoring** permanent par les Nations Unies.

Ces propositions portent sur les volets ci-après:

1) **Prise en charge par le Gouvernement des plaintes présentées par le CNDH**

Problématique: Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont manifesté le souhait que les **plaintes présentées par le CNDH**, aux autorités gouvernementales marocaines, puissent être **traitées avec la célérité** appropriée.

L'objectif étant de **consolider la crédibilité des mécanismes nationaux** de protection des droits de l'Homme. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni considéreraient avec bienveillance, dans leur souci d'accompagner le Maroc de façon constructive lors de l'échéance d'avril prochain, qu'un engagement formel et public puisse être pris par, le gouvernement, pour réagir dans des délais raisonnables aux plaintes transmises par le CNDH.

Solution envisagée : Cette question pourrait être **discutée** dans un prochain **Conseil du Gouvernement** à la demande de Votre Dévoué Serviteur, le **Ministre de l'Intérieur**.

Un engagement public pourrait, par la suite, être annoncé dans le **communiqué** sanctionnant les travaux du Conseil de Gouvernement.

2) Loi sur les tribunaux militaires

Problématique : les partenaires du Maroc au Conseil de Sécurité ont salué la suite favorable que Votre Majesté a bien voulu réserver à la recommandation du CNDH à ce sujet. Ces même partenaires ont indiqué que le Royaume consoliderait davantage ses acquis, si la loi sur les Tribunaux Militaires pourrait être finalisée et soumise pour adoption avant l'échéance d'avril.

Solution envisagée : **Les contours de cette loi semblent se dessiner progressivement** suite aux discussions en cours entre les différents Départements concernés. Tout en tenant compte de l'objectif initial consistant à ne plus juger de civils par des Tribunaux Militaires, le texte prévoit la saisine du Tribunal militaire dans des cas exceptionnels (subversion militaire, cyber attaque, groupes armés....). L'objectif est que le **texte soit remis dans le circuit législatif** (examen au moins en Conseil de Gouvernement), au **début du mois de mars**.

3) Statut des ONG : ASVDH et CODESA

Problématique : Les Etats-Unis et le Royaume-Uni et dans une moindre mesure la France se sont interrogés à plusieurs reprises sur l'absence d'une reconnaissance juridique formelle de l'ASVDH, en dépit d'une **décision de justice**.

Solution envisagée : Pour ASVDH, sur un plan juridique, le **jugement du tribunal** annulant le refus de l'administration de remettre un récépissé à cette association (pro-séparatist, mais dont les activités couvrent essentiellement les

questions de droits de l'homme), **vaut légalisation**. Une telle clarification pourrait être **transmise, à sa demande, au CNDH**.

Bien entendu, les activités de cette organisation seront autorisées, tant qu'elles sont conformes à la législation en vigueur.

Pour **CODESA** (présidée par la dénommée Aminatou Haidar), il est proposé de maintenir une **attitude ferme** à l'égard de cette entité, dont l'activisme se limite à véhiculer un **discours politique** indépendantiste, loin de considérations liées à la défense des droits de l'homme.

4) Visite de la Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme

Problématique : Les trois membres permanents occidentaux du Conseil de Sécurité (France, USA, Royaume-Uni) ont fait part, avec une certaine insistance, de la nécessité **d'accepter une visite de Mme Pillay, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme**, au Maroc y compris dans les **provinces du Sud**.

Les Etats-Unis, qui se montrent disposés à travailler en avril prochain en toute transparence avec le Maroc, ont révélé que la problématique de cette visite était **suivie directement par le Président Obama**. Pour Washington, il s'agit d'un **élément essentiel** dans les négociations de la résolution sur la Question Nationale, en avril prochain.

Solution envisagée : Il serait prudent d'inviter Mme **Pillay**, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme à se rendre au Maroc, en limitant cette visite **uniquement à Rabat**.

Une **Commission technique** (deux représentants du Haut Commissariat, dont les noms devront être acceptés par le Maroc) **pourrait se rendre** dans les **provinces du Sud, avant ou après** la Visite de la Haut Commissaire.

Le **timing** (après la publication du rapport du Secrétaire Général et avant les délibérations du Conseil de Sécurité), les **termes de référence** (composition, programme, objectif...) et les **résultats** (sans rapport public) devraient être **agréés au préalable** pour **éviter toute instrumentalisation** ou **impact négatif**.